



<b>Objet</b>	Réponses aux questions contenues dans le document DQ-10
	Parc éolien de Saint-Cyprien

**Q1** *À la p. 16 du PR3.1, le promoteur souligne que la fondation hors sol aurait le même diamètre que la tour, soit 9,5 m, alors qu'à la p. 18, le promoteur mentionne que le diamètre de la base de la tour est de 6,8 m. Quel est le diamètre de la base de la tour exactement?*

**RQ1**

Le diamètre de la base de la tour de l'éolienne Enercon E-92 est 6,8 m. Les détails au sujet des dimensions des éoliennes sont présentés à l'annexe A du PR5.1 « Caractéristiques des éoliennes Enercon E-92 » (p. 18 sur 20 et p. 1 sur 1).

**Q2** *Quel est l'usage actuel ou (ancien) du bâtiment qui serait utilisé comme bâtiment de service ? Veuillez préciser s'il est actuellement utilisé. Pouvez-vous préciser les activités qui y seraient réalisées ? Pouvez-vous indiquer la localisation de la salle de contrôle du projet et détailler son fonctionnement?*

**RQ2**

Le premier étage du bâtiment qui servirait comme bâtiment de service sert actuellement d'usine de fabrication de meubles et articles de jardin en cèdre. Le second étage sert d'entrepôt général au propriétaire.

Des discussions avec le propriétaire sont présentement en cours afin de louer un espace servant à l'entreposage de matériel de base nécessaire à l'équipe d'entretien d'Enercon qui aura cette responsabilité pour les 15 premières années du contrat de production. Des équipements sanitaires pour l'équipe d'entretien seront aussi installés afin de permettre aux techniciens d'avoir accès à un lavabo et toilette. La liste des articles qui seraient entreposés est jointe en annexe A.

L'emplacement de la salle de contrôle reste à déterminer. Les données de production et de contrôle seraient acheminées par le système SCADA via fibre optique à EDK et Enercon. Les équipements de surveillances qui y seront installés serviront à assurer le bon fonctionnement du parc.

**Q3** *Comment les représentants du comité consultatif ont-ils été choisis? Avez-vous envisagé la présence de représentants gouvernementaux sur le comité consultatif à titre de facilitateur? Veuillez préciser.*

**RQ3**

Une lettre, jointe en annexe B, a été postée à tous les résidents des municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville (810 lettres), le village et la section nord de Lacolle (920 lettres), Saint-Bernard-de-Lacolle (633 lettres) afin de les inviter à joindre le comité. La lettre a également été déposée dans les boîtes aux lettres des résidents de Saint-Valentin habitant à moins de 4 km du projet. Une lettre a aussi été envoyée à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, au Conseil Mohawk de

Kahnawà:ke, à la Fédération de l'UPA de la Montérégie, à des organismes environnementaux (Fondation David Suzuki, Équiterre, Greenpeace, COVABAR, CREM, AQLPA), à des groupes locaux (Le Vent Tourne, Parc régional de Saint-Bernard-de-Lacolle, trois clubs de motoneiges) et à deux organismes économiques afin qu'ils délèguent un ou des représentants pour participer au comité. Le comité a été formé avec tous les participants qui se sont présentés. Il n'y a pas eu de processus de sélection. Par contre, les propriétaires signataires ont délégué deux représentants au comité qu'ils ont eux-mêmes choisis.

À ce jour, la présence de représentants gouvernementaux sur le comité consultatif n'a pas été envisagée. Toutefois, des représentants gouvernementaux pourraient être invités à y participer, avec l'accord des membres du comité consultatif.

Le comité consultatif est toujours ouvert à intégrer de nouveaux participants.

**Q4** *Sur son site internet, le promoteur mentionne qu'un bureau a été ouvert à Saint-Cyprien-de-Napierville en février 2015 afin de fournir un lieu de rencontre pour les citoyens et les autres parties prenantes voulant se renseigner sur le projet, poser des questions et discuter de leurs préoccupations. Avant l'ouverture de ce bureau, quels moyens ont été mis en place afin d'informer et de consulter les citoyens ?*

#### **RQ4**

Le tableau ci-dessous liste les activités de communication et consultation concernant plus spécifiquement les citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville et des communautés avoisinantes, tenues à partir de juillet 2010.

<b>Date</b>	<b>Activités de communication/consultation</b>
Avril 2010	Réunion d'information publique à Saint-Bernard de-Lacolle en compagnie de représentants municipaux
Juillet 2010	Communiqué de presse informant le public de la soumission du projet à l'A/O 2009-02
Septembre 2010	Communiqué de presse présentant le promoteur et le contexte du projet, distribué dans la municipalité de Saint-Cyprien
Octobre 2010	Une rencontre citoyenne prévue, a dû être annulée pour des raisons de sécurité
Octobre 2010	Communiqué de presse résumant les raisons de l'annulation de la rencontre citoyenne. EDK réitère sa volonté à fournir toute l'information demandée par la population. L'information est rendue disponible sur le site Web du projet
Novembre 2010	EDK fait paraître un encart dans journal local concernant le son des éoliennes et les effets sur la santé
Décembre 2010	EDK fait paraître un encart dans journal local sur l'énergie éolienne en Montérégie et au Québec
Décembre 2010	Communiqué de presse informant de l'entente de partenariat entre EDK et Enercon
Décembre 2010	Communiqué de presse annonçant de la sélection du projet par Hydro-Québec, dans le cadre de l'appel d'offres
Avril 2011	Communiqué de presse annonçant la signature du contrat d'approvisionnement par EDK et Hydro-Québec
Mai 2011	EDK publie une annonce dans le journal local, présentant sa vision d'un développement responsable pour le projet éolien de Saint-Cyprien

<b>Date</b>	<b>Activités de communication/consultation</b>
Décembre 2011	Communiqué de presse confirmant que la Régie de l'énergie approuve le contrat d'achat d'électricité entre EDK et Hydro-Québec
De la fin 2011 à juin 2014	Les activités de communication et de consultation sont mises en veilleuse. Durant cette période, EDK a dû entamer un processus juridique pour clarifier le statut du projet en lien avec sa conformité à la réglementation municipale. La conformité du projet a été confirmée en mai 2014. Des rencontres avec des parties prenantes étaient les seules activités consultatives durant cette période.
2013	EDK entreprend des démarches pour ouvrir un bureau de projet local. Toutefois, à la demande du maire de Saint-Cyprien-de-Napierville, EDK retarde l'ouverture de ce bureau.
Juin 2014	Rencontre citoyenne. La population est invitée sur le site du projet, par le biais d'une annonce dans le journal local et par un publipostage dans un rayon de 5 km du site du projet incluant les municipalités de Saint-Bernard-de-Lacolle, Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Valentin
Juin 2014	EDK publie une annonce dans le journal local remerciant la municipalité et la population pour la tenue de la rencontre citoyenne et répond à des questions plus fréquemment posées. La population est invitée à consulter le site Web du projet et à communiquer avec EDK afin d'obtenir davantage d'informations
Juillet 2014	EDK publie une annonce dans le journal local informant la population que l'étude d'impact a été déposée au MDDELCC et que les citoyens seront avisés dès que l'étude d'impact deviendra disponible pour consultation. La population est invitée à consulter le site Web et à communiquer avec EDK pour toute question relative au projet
De novembre 2014 à février 2015	Visites de porte-à-porte autour du site du projet. Lorsque les résidents ne répondent pas, une note indiquant le passage d'EDK est laissée dans la boîte aux lettres. Les résidents sont invités à téléphoner pour prendre rendez-vous, s'ils le souhaitent. Le 12 janvier 2015 une lettre est envoyée à 150 résidents dont les maisons sont situées les plus proches du site pour les informer des visites porte-à-porte et les inviter de communiquer avec EDK pour organiser rencontre
Novembre 2014	Le 18 novembre 2014, une lettre est envoyée aux citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville et aux citoyens des municipalités environnantes les plus proches du site pour les informer sur les études géotechniques et les inviter à participer au comité consultatif
Décembre 2014	Le 4 et 17 décembre 2014, une lettre d'invitation au comité consultatif est envoyée au Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville, à l'UPA, aux groupes environnementaux, aux groupes d'intérêt locaux, aux groupes économiques, et au Conseil Mohawk de Kahnawà:ke. Les propriétaires signataires sont invités à déléguer deux représentants qu'ils auront choisis afin de siéger au comité
Janvier 2015	Ouverture du bureau local
De janvier à avril 2015	6 rencontres du comité consultatif
Mars 2015	Lettre aux groupes d'intérêt pour les inviter à échanger avec EDK

Il est à noter qu'en parallèle des activités présentées dans le tableau ci-dessus, EDK a aussi mené des activités de communication et de consultation auprès des propriétaires fonciers concernés par le projet, des municipalités, des agences gouvernementales, des groupes et organismes, de même que élus.

**Q5** *Quelle est la préoccupation à l'égard des radars du trafic maritime dans la zone du projet (PR3.2, carte 8)? Veuillez préciser si la Garde côtière a été consultée et documenter leurs préoccupations le cas échéant.*

**RQ5**

La carte 8 du PR3.2 indique simplement que l'aire du Projet se trouve à l'intérieur de la zone de consultation d'un radar maritime. La Garde côtière a été consultée et a confirmé en juin 2012, puis encore le 28 mai 2015, qu'aucun problème d'interférence n'était anticipé (Annexe C du présent document).

**Q6** *Selon l'étude d'impacts (PR3.1, p. 102) le CRE de la Montérégie aurait proposé, en février 2013 des recommandations pour aider le projet à aller de l'avant et créer des ponts entre les deux communautés. L'UPA aurait également fait des propositions afin de minimiser les impacts du projet. Veuillez préciser les recommandations faites par le CRE et l'UPA.*

**RQ6**

À la rencontre du 21 février 2013, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) a recommandé plusieurs choses pour améliorer les chances de succès, y compris les suivantes:

<b>Suggestion</b>	<b>Suivi</b>
Participer à une Assemblée Générale du CREM pour présenter le projet	N'a pas été organisé mais EDK est toujours disponible pour une telle présentation. Le CREM a participé aux activités du comité consultatif mis en place à la fin de 2014
Organiser une réunion avec Mme Martine Ouellette pour discuter du projet	N'a pas été organisé à cette époque. EDK a préféré se concentrer sur le développement des relations avec la municipalité hôte
Organiser un groupe de travail pour discuter de stratégies de communication	Les stratégies de communications étaient un sujet qui a été discuté avec les membres du comité consultatif
Présenter le projet aux sources de médias nationaux	N'a pas été organisé
Faire un autre sondage téléphonique ou visitez citoyens pour demander leurs opinions et préoccupations sur le projet	Visites porte à porte 2014-2015

À la rencontre du 5 mars 2013, l'UPA a suggéré les stratégies suivantes pour minimiser les impacts sur l'agriculture:

<b>Suggestion</b>	<b>Suivi</b>
Enterrer les câbles à 2 mètres	À l'extérieur de l'emprise des chemins, les câbles seraient enfouis à 2 mètres. La position des câbles sous les chemins d'accès ne nécessiterait pas une telle profondeur et diminuerait de beaucoup la quantité de terre à manipuler
Apprendre des expériences de Kruger	EDK a consulté Kruger sur plusieurs aspects du développement dont l'agriculture
Veiller à ce qu'un représentant d'EDK est sur place pendant la construction afin que les recommandations du BAPE et des ministères soient suivies et les questions seront traitées dans les meilleurs délais	Il est prévu qu'un représentant soit disponible en tout temps pour discuter avec les intervenants sur le chantier

Suggestion	Suivi
Suivi agronomique pendant 7 ans, plus 7 ans après démantèlement (comme Kruger)	À discuter d'avantage pour le suivi après le démantèlement
Organiser des réunions entre EDK, Enercon, l'UPA et les propriétaires signataires pour assurer des contrats équitables	Les propriétaires ont pris les services d'un notaire commun afin de faire vérifier que les contrats et les ajustements nécessaires ont été faits.
Maintenir le site web à jour	EDK met des efforts sur cet élément
Explorer les options pour "zéro perte nette" agricole à travers des projets de compensation	EDK est ouvert à la possibilité de trouver une façon de compenser le ½ ha de perte de superficie agricole

**Q7** *Le promoteur mentionne que la Commission de développement économique Kahnawà:ke et Air Énergie TCI se sont partagés durant une période les responsabilités relatives au développement du projet. Pouvez-vous dresser un historique du partage des responsabilités ? À quel moment la responsabilité du développement du projet est-elle devenue à 100 % la responsabilité de la commission de développement économique de Kahnawà:ke? Quelle est l'implication d'Air Énergie aujourd'hui ? Qui était le fournisseur au moment de l'appel d'offres et quel était le plan de financement?*

**RQ7**

Le tableau ici-bas montre la répartition et le partage des responsabilités pour le développement du projet entre Air Énergie TCI inc. (AET) et Énergies Durables Kahnawà:ke (EDK) (Commission de développement économique de Kahnawà:ke KEDC). La prise en main complète des responsabilités du développement du projet par EDK a pris effet en septembre 2012. De septembre 2012 à mars 2013 AET est demeurée impliquée comme consultant. Depuis, le projet est à 100 % propriété et sous la responsabilité entière d'EDK. Au moment de l'appel d'offre la Commission de développement économique de Kahnawà:ke était propriétaire et responsable pour 99 % du projet de EDK et AET 1%. Le financement était prévu être la responsabilité d'EDK.

Responsabilités	Année	Responsables
Analyse de la ressource, communications, relations avec propriétaires, étude d'impact, autorisations, règlementations	2009	AET
	2010-2012*	EDK-AET
	2012*-2015	EDK
Soumission, contrat, rapport, garanties HQ	2009	AET
	2010-2011	EDK-AET
	2012-2015	EDK
Ingénierie, contrat avec turbinier, discussion avec contracteur	2010	EDK-AET
	2011-2015	EDK

\* De septembre 2012 à mars 2013 AET est demeurée impliquée comme consultant.

**Q8** *Veillez dresser un portrait des sources de financement du projet (fonds propres ou financement par dette). Est-ce qu'il y a eu des modifications à la suite de l'appel d'offres et de la signature du contrat avec Hydro-Québec?*

**RQ8**

EDK investira en fonds propre 30% du capital requis, ce qui représente un investissement de 18 millions de dollars. Le reste du capital requis pour le projet, soit 42 millions de dollars, sera financé par le biais d'emprunts commerciaux usuels pour ce type de projet.

**Q9** *Quels sont les montants investis jusqu'à maintenant (ex. pour les différentes études)?*

**RQ9**

Jusqu'à maintenant, EDK a investi approximativement 3,8 millions de dollars dans le projet de parc éolien de Saint-Cyprien. Ce montant représente les dépenses liées aux coûts de développement incluant les coûts de soumission à Hydro-Québec, aux communications, aux études de potentiel éolien, aux études d'ingénierie, aux paiements liés aux contrats d'octroi d'option et aux frais légaux.

**Q10** *Veillez préciser si le promoteur prévoit mettre en place un comité de maximisation des retombées économiques.*

**RQ10**

EDK prévoit mettre en place un comité de maximisation des retombées économiques au courant de l'automne 2015.

**Q11** *Veillez déposer un tableau synoptique des retombées économiques directes et indirectes prévues (en phase de construction et d'exploitation).*

**RQ11**

Les retombées économiques directes et indirectes sont présentées au tableau suivant. Les contributions et les paiements sont considérés comme des retombées directes. Les retombées indirectes liées aux dépenses de construction et d'exploitation, de même que les retombées directes liées aux dépenses d'exploitation ont été évaluées en se basant sur une étude de Secor/KPMG, "Les retombées économiques de l'industrie éolienne québécoise", publiée en 2013.

Type de retombées	Construction	Exploitation
Dépenses au Québec (retombées directes)	36 000 000 \$*	197 600 \$ / année
Retombées indirectes des dépenses	33 230 000 \$	182 400 \$ / année
Contribution annuelle à la municipalité		100 000 \$ / année
Contribution projet régional		390 000 \$
Paiement aux propriétaires		56 400 \$ / année
Paiement collectif 1% revenu brut (propriétaires avec option)		70 000 \$ / année
Compensations pour les espaces utilisés, pertes de récoltes etc.	Selon les formules prévues au cadre référence	Selon les formules prévues au cadre référence

\* Il s'agit du minimum de 60% du coût global du projet tel qu'exigé dans l'appel d'offres

**Q12** *De 50 à 75 emplois seraient créés durant la construction et de 2 à 4 emplois le seraient durant l'exploitation (PR3.1, p. 159). Veuillez préciser les types d'emplois ainsi que leur provenance.*

**RQ12**

Les type d'emplois durant la construction sont des emplois typiques de chantier de construction, on y retrouve tous les corps de métier nécessaires à l'avancement de tels chantiers, soit, à titre d'exemple, des opérateurs de machineries lourdes, des grutiers, des électromécaniciens, des monteurs de structures d'acier, des coffreurs, des camionneurs etc. Tous ces emplois peuvent provenir de la région de la Montérégie ou du reste du Québec.

Les emplois durant l'exploitation sont de deux types, soit les techniciens en maintenance d'éolienne à l'emploi d'Enercon et le personnel administratif qui sera à l'emploi d'EDK afin d'assurer l'administration du parc éolien et son suivi. Les besoins pour les services administratifs et de gestions du parc éolien Saint-Cyprien seront comblés par de nouveaux emplois qui seront offert aux membres de la communauté de Kahnawà:ke et de la région. Le suivi environnemental, la comptabilité, les relations avec Hydro-Québec, les relations avec les propriétaires et la communauté d'accueil, l'entretien des chemins d'accès, du réseau collecteur et du poste de départ, la surveillance de la production feront partie des tâches relevant de ces emplois.

**Q13** *Est-ce que les employés d'autres parcs éoliens pourraient combler les emplois prévus lors de l'exploitation?*

**RQ13**

Le centre d'entretien d'Enercon basé à Saint-Rémi servirait de base pour les employés de services faisant l'entretien des parcs éoliens de Saint-Cyprien, Kémont, et du sud Ontarien. L'ensemble des services d'entretien supplémentaire à être effectué à partir de ce centre de service a déjà été pris en considération et les emplois nécessaires ont été comblés afin d'assurer l'efficacité au moment opportun.

**Q14** *Malgré la diminution de puissance et les pénalités, le promoteur prévoit que le pourcentage de retour sur l'investissement versé à la communauté mohawk de Kahnawà:ke serait le même (PR5.2.1, p. 5). Veuillez préciser le pourcentage de retour sur l'investissement prévu. Qu'en est-il pour les propriétaires et la communauté d'accueil ?*

**RQ14**

Le taux de retour sur l'investissement prévu est de 9,4%. Ce retour sur l'investissement reste le même malgré le changement de type d'éolienne et la diminution anticipée de la production d'énergie en raison du coût d'acquisition des éoliennes E92 qui est plus faible que le modèle initialement prévu, soit le modèle E101. En ce qui concerne les municipalités et les propriétaires, on ne peut pas parler de taux de retour sur l'investissement car aucun investissement n'est requis de leur part. Toutefois, le tableau suivant indique les variations de contributions et de redevances en fonction du changement de type d'éoliennes.

Type de paiement	Scénario original, 8 x 3MW (24MW)	Scénario actuel, 8 x 2,35MW (18,8MW)
Contribution annuelle à la municipalité	120 000\$/année ou 5 000\$/MW/année	100 000\$/année ou 5 320\$/MW/année
Contribution projet régional (1 fois)	500 000\$ ou 20 830\$/MW	390 000\$ ou 20 750\$/MW
Paiement par éolienne installée (propriétaire)	3 000\$/MW ou min 9 000\$/éolienne	3 000\$/MW ou min 9 000\$/éolienne
Paiement collectif 1% revenu brut (propriétaires avec option)	85 000\$/année (1ere année)	70 000\$/année (1ere année)
Compensations pour les espaces utilisés, pertes de récoltes etc.	Selon les formules prévues au cadre référence	Selon les formules prévues au cadre référence

**Q15** *Le promoteur précise au tableau 2-1 du PR3.J, p. 13 qu'une distance de 200 m entre certains bâtiments (de ferme, commerciale, refuge, etc.) s'appliquerait selon la réglementation de la MRC et que quelques bâtiments seraient dans les limites et à moins de 200 m. Qu'en est-il vraiment?*

**RQ15**

Certains bâtiments se trouvent effectivement à l'intérieur des limites ou à moins de 200 m de l'aire du Projet. Ces bâtiments ont été rigoureusement répertoriés et une distance règlementaire des éoliennes de 200 m a été appliquée, de sorte qu'aucun bâtiment ne se trouve à moins de 200 m d'une éolienne. La carte 7 du PR5.1 illustre les distances séparatrices appliquées aux bâtiments.

**Q16** *Le promoteur mentionne qu'il prévoit rencontrer le propriétaire du lot enclavé (PR5.1, p. 64). Est-ce que la rencontre a eu lieu? Veuillez préciser et décrire les mesures qui seraient mises en place avec ce propriétaire pour atténuer les dérangements. Pouvez-vous identifier sur une carte du projet les lots qui seraient enclavés?*

**RQ16**

La carte « Lots sous option à l'intérieur de l'aire d'étude » à l'annexe D du présent document illustre les lots enclavés dans l'aire du Projet. L'une des propriétés enclavées (lots 496-497) a changé de propriétaires en 2015. L'autre propriété enclavée (lots 503-504) est louée et cultivée par ce même agriculteur qui a fait l'acquisition des lots 496-497. Une rencontre a eu lieu avec l'agriculteur cultivant l'ensemble des lots enclavés, la présence du Projet ne représenterait pas une problématique pour les activités agricoles prévues. Pendant la construction, le plan de communication qui sera mis en place devra inclure la transmission des informations à l'agriculteur qui cultivera ces lots.

**Q17** *Le promoteur précise qu'un chemin agricole existant serait réhabilité permettant de récupérer 1,51 ha pour l'agriculture (PR5.1, p. 65). Veuillez préciser en quoi consiste cette réhabilitation.*

**RQ17**

Le chemin agricole en question est utilisé depuis de nombreuses années par le producteur. Le chemin sera remis en état sensiblement selon la même méthode que les nouvelles superficies utilisée en période de construction du projet (section 4 de l'annexe B du PR5.1). Les principales étapes consisteront en la décompaction des sols en vue de la remise en culture et en la mise en place du drainage de surface et souterrain adéquat selon les besoins. Il est aussi possible que de la terre arable



venant de l'excavation de la nouvelle section de chemin soit transportée si disponible et nécessaire pour l'amélioration de la qualité de la superficie de chemin réaménagé.

Après la remise en culture, le suivi des sols sera effectué comme pour les autres superficies remise en état après la construction, à l'exception de la comparaison des rendements avant et après les travaux puisqu'il n'est pas possible d'obtenir d'état de référence sur les rendements de cette superficie. Les paramètres de qualité du sol et du drainage seront par contre suivis de la même façon que les autres superficies du projet (section 5 de l'annexe B du PR5.1).

**Q18** *Qu'est-ce qui permettrait d'expliquer la grande différence de densité des chiroptères sur le territoire du projet de parc éolien Saint-Cyprien et celui du parc éolien Montérégie (PR3.2, Annexe G, p. 15)?*

**RQ18**

Plus d'un facteur pourrait expliquer cette différence. Une différence importante pourrait être reliée à l'apparition du virus du museau blanc des les populations de chauves-souris de la Montérégie. En effet, le museau blanc aurait fait son apparition dans la région en 2010, soit après que les inventaires du Projet Montérégie de Kruger aient été réalisés, mais avant la fin des inventaires du projet éolien Saint-Cyprien. Bien qu'il ne semble pas avoir de données précises en Montérégie sur l'impact du museau blanc, de forte diminution des populations ont été observées, d'où le changement de statut de protection récent de certaines espèces.

De plus, il noter que l'habitat préférentiel des chauves-souris est présent en plus grande abondance à l'intérieur des limites du projet éolien Montérégie que dans le dans le secteur du projet éolien St-Cyprien. En effet, les habitats préférentiels sont principalement constitués d'îlots boisés et de cours d'eau bordés par une végétation arborée. Dans le cas du projet éolien Montérégie, plusieurs cours d'eau d'importance sont bordés par des arbres et constitues un habitat intéressant pour les chauves souris, alors que dans la zone d'étude du projet éolien Saint-Cyprien, de tel cours d'eau boisé sont inexistant. Même si quelques îlots boisés sont présent sur le secteur du projet éolien Saint-Cyprien, ces derniers ne sont pas reliés par un réseau de cours d'eau bordés d'arbres, ce qui offre moins de possibilité attrayantes pour les déplacements locaux dans ce secteur.

Finalement, précisons qu'un corridor de migration important avait été identifié à l'extérieur, mais tout près à l'Est de la zone d'étude du Projet éolien Montérégie et à l'Ouest dans la Vallée de la rivière Chateauguay. La présence de ces corridors de part et d'autre du projet favorise probablement une plus grande densité de chauve-souris dans le secteur de ce projet. La carte 1 du PR5.4.1 du Projet éolien Montérégie illustre bien les secteurs sensibles pour les chauves-souris et les 2 corridors de migration identifiés.

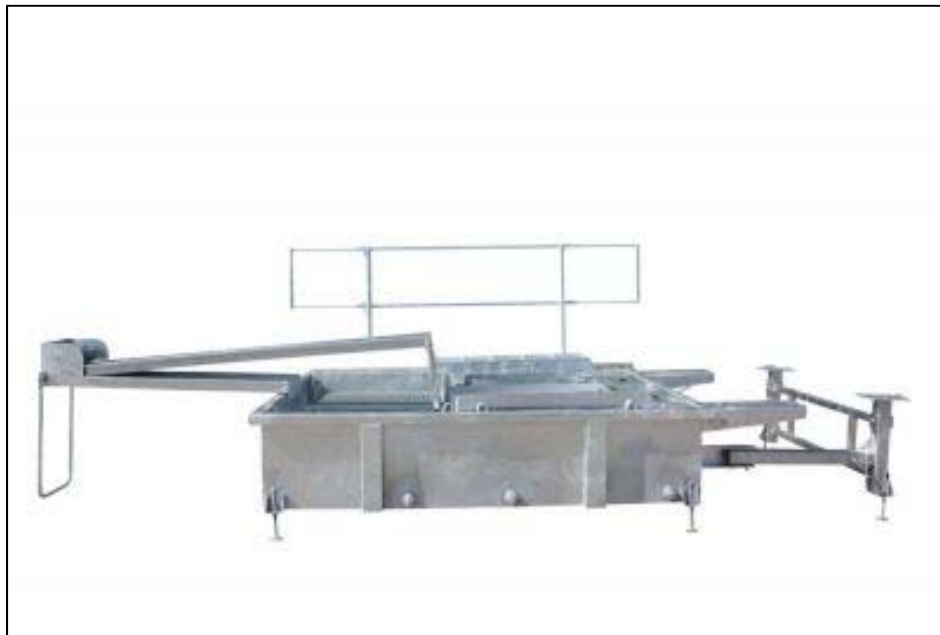
Notons que des mesures d'atténuations supplémentaires avait été mise en place pour le projet éolien Montérégie, comme l'éloignement des éoliennes des boisés. Dans le cadre du projet éolien Saint-Cyprien, le EDK a également appliqué une distance séparatrice de 150m des boisés pour la protection des chauves-souris.

**Q19** *Au sujet des aires de lavage et de la récupération des eaux, peut-on avoir une idée des installations? Si les superficies sont déjà utilisées par les agriculteurs à d'autres fins que la culture, devront-ils s'en trouver d'autres (PR5.1, carte 2; PR5.2.1, p. 24)?*

**RQ19**

Il faut préciser que les aires de lavage ne servent qu'à effectuer un rinçage des bétonnières après les coulées et que dans le cas où il y avait un excédent de béton, il serait retourné à l'usine de béton. Les installations sont par conséquent très simples. Il s'agit d'une lance d'eau pour le rinçage et d'un bassin de récupération. Le bassin de récupération des eaux de lavage est typiquement fait de métal (Figure 1). Les eaux de lavage qui sont récupéré dans le bassin peuvent être soit retourné à l'usine de béton pour réutilisation ultérieures ou acheminé dans un centre de traitement des eaux apte et autorisé à procéder au traitement. Précisons qu'aucune eau de lavage de sera jeter au sol.

Les aires de lavage ont été sélectionnées de concert avec les producteurs agricoles concernés. Les producteurs n'utilisent pas 100% des superficies pour l'ensemble de l'année et selon les prévisions et les superficies nécessaires au lavage sont assez limitées. Il ne devrait pas y avoir de contrainte d'utilisation des superficies pendant la période de coulée de béton, puisque l'espace sera suffisant pour les besoins des producteurs à cette période de l'année.



**Figure 1 Bassin de récupération des eaux de lavage**

**Q20** *Comment la composante touristique a été intégrée dans l'analyse du promoteur? Veuillez dresser un portrait de l'industrie touristique et agrotouristique de la région ainsi qu'une évaluation des impacts appréhendés sur leurs activités.*

**RQ20**

Le portrait de l'industrie touristique et agrotouristique de la région est présenté à la section 3.4.2.3 (PR3.1), alors que l'analyse des impacts potentiels sur cette composante est présentée à la section 5.4.2. La composante touristique et agrotouristique n'a suscité aucune préoccupation particulière lors des activités de consultation (PR5.1, section 4). Aussi, le programme de suivi environnemental pour le Projet prévoit la réalisation de sondages d'opinion afin d'évaluer entre autre l'impact ressenti par les touristes (PR5.3.1, QC-7).

Brièvement, les activités récréotouristique de la région repose en grande partie sur l'agrotourisme<sup>1,2</sup>. Le Circuit du Paysan détient une certaine prédominance, surtout dans la MRC des Jardins-de-Napierville, mais la région exploite également de nombreux autres attraits agrotouristiques. L'agrotourisme en Montérégie ouest est dominée dans l'ordre par les visites de vergers et autres entreprises d'autocueillette, les visites de ferme, les entreprises spécialisées dans les produits transformés (miel, fromage, viande, etc.), les cabanes à sucre/tables régionales et champêtres ainsi que les sites axés sur les vins et cidres<sup>1</sup>.

La région offre également d'autres type d'activités récréotouristique typiques de la Montérégie, incluant des parcs, sites historiques, plages, marinas, terrains de golf, centres équestres, pistes cyclables, sentiers de motoneige et de ski de fond, ainsi que des attraits architecturaux<sup>1,2</sup>. Notons que le Parc Safari, situé à la frontière du Canton de Hemmingford et de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, est selon le schéma d'aménagement des Jardins-de-Napierville, « de loin l'attraction la plus achalandée de la Montérégie Ouest, voire de toute la région touristique. »<sup>1</sup> Dans la MRC du Haut-Richelieu, les municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, de Venise-en-Québec et de Mont-Saint-Grégoire sont les principaux territoires à vocation touristique<sup>2</sup>.

À l'exception de sentiers de motoneige et de VTT, aucune de ces activités ne se trouve à proximité immédiate de l'air du Projet. Un enclos de chasse potentiellement exploité à des fins touristique situé à environ 700 m d'une éolienne serait l'activité la plus proche du Projet. Un sentier cyclable traversant la région, 2 km au sud d'une éolienne, borde le territoire d'intérêt historique de Saint-Bernard-de-Lacolle situé à plus de 2,5 km. Le camping Grégoire et le camping du Lac Cristal se trouvent également à une distance de 2,5 km d'une éolienne.

L'analyse des impacts potentiels sur la composante récréotouristique (PR3.1, section 5.4.2) indique de façon générale qu'aucune interrelation significative avec les infrastructures et activités du Projet n'est anticipée principalement dû à la localisation suffisamment éloignée des activités. La limitation d'accessibilité aux sentiers de motoneige et de VTT est évaluée à la section 5.4.2.4. Il importe de noter que la section de piste à l'intérieur de l'aire du Projet n'était pas utilisée l'hiver dernier en raison de la perte d'un droit de passage; le sentier ne servait qu'aux propriétaires. L'impact potentiel sur l'enclos de chasse est discuté au PR5.1, QC-54 et QC-55, ainsi qu'au PR5.2.1, QC-21.

L'augmentation de la circulation de camions lourds sur les routes lors des phases de construction et de démantèlement pourrait potentiellement entraîner des impacts sur les activités récréotouristiques hors de la zone d'étude. Les détails sur le transport relatif au Projet sont présentés au PR5.1, QC-17. Des précisions sur le nombre de transports ont également été déposées à la commission lors des audiences publiques (DA25) et la réponse à la question 26 du présent document donne des informations additionnelles.

Même si la plupart des activités récréotouristiques se trouvent relativement éloignées du Projet, il est vraisemblable que les éoliennes pourront être perçues au loin à partir de différents points de vue. Or, les suivis environnementaux réalisés depuis plusieurs années pour divers parcs éoliens au Québec semblent indiquer que la majorité des touristes ont une perception positive des éoliennes. Selon une étude de marketing commandée par le TechnoCentre éolien et réalisée auprès des touristes afin de connaître leur perception face aux éoliennes, près de 95 % des touristes ont une impression positive<sup>3</sup>. De plus, un sondage réalisé par Senergis auprès de démontre que 74 % des répondants habitants

---

<sup>1</sup> Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville. Schéma d'aménagement et de développement révisé – Règlement numéro URB-205. 22 décembre 2015.

<sup>2</sup> Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu. Schéma d'aménagement et de développement révisé. 25 juin 2004.

<sup>3</sup> Étude de marketing auprès des touristes de la Gaspésie afin de connaître leurs attitudes face à l'installation d'éoliennes, Richard Guay Marketing, Septembre 2004.

près de parcs éoliens au Québec pensent que les parcs éoliens n'ont aucun impact négatif sur les activités touristiques<sup>4</sup>.

**Q21** *Le promoteur prévoit mettre en place un programme permettant d'évaluer l'impact ressenti par les résidents à moins de 2 km du projet et les touristes après la première année de mise en service du parc (PR3.1, p. 219; PR5.1, p. 40). Veuillez préciser si cela est représentatif de la population.*

**RQ21**

Dans le document PR3.1, EDK n'avait pas précisé de limite géographique à l'intérieur de laquelle le programme de suivi de l'impact sur les paysages devrait s'appliquer. Dans le document PR5.1, EDK a précisé que les sondages auprès des résidents seraient administrés par téléphone et viseraient une proportion appropriée de la population résidant à moins de 2 km du Projet. Cette précision visait à adapter le programme de suivi aux résidents des secteurs pour lesquels l'impact visuel pourrait être fort. Toutefois, EDK considère que le programme de suivi devrait également s'appliquer à l'ensemble de la population. Par conséquent, les sondages d'opinion auprès des résidents seraient étendus à l'ensemble des résidents de Saint-Cyprien et des municipalités limitrophes. Le traitement des réponses permettra cependant d'isoler les réponses des répondants vivant à moins de 2km du Projet afin de valider l'impact ressenti par les résidents exposé à un impact visuel potentiellement fort.

**Q22** *Quelles mesures pourraient être mises en place advenant que l'impact soit négatif? Mesures d'atténuation ou de compensation?*

**RQ22**

Aucune mesure d'atténuation n'est envisagée. Toutefois, ÉDK pourrait envisager une mesure de compensation qui consisterait à mettre en œuvre ou à soutenir la mise en œuvre d'un projet de mise en valeur et d'embellissement des paysages aux abords d'une infrastructure fréquentée par l'ensemble comme la piste cyclable ou le circuit du paysan. Cette mesure de compensation devra être discutée avec le comité consultatif et avec les organismes pertinents.

**Q23** *Le promoteur précise que les simulations visuelles ont été présentées lors de la rencontre porte ouverte et lors de rencontres spécifiques avec d'autres parties prenantes (PR5.3.1, p. 7). Veuillez préciser les participants à ces rencontres spécifiques et les autres parties prenantes. Veuillez préciser également comment les simulations ont été reçues et si des modifications ont été réalisées au projet à la suite des commentaires. Est-ce qu'un rapport des observations de la rencontre porte ouverte a été réalisé? Veuillez le déposer le cas échéant.*

**RQ23**

Les participants aux rencontres spécifiques inclus des représentants des élus du conseil municipal de St-Cyprien-de-Napierville, des propriétaires signataires, des citoyens non-signataires de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville, de la communauté de Kahnawà:ke, de l'Union des producteurs agricoles. Le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) ont pu prendre connaissance des simulations lors des rencontre du comité consultatif.

Les simulations visuelles ont également été exposées aux bureaux d'EDK à Napierville où elles ont été présentées à des visiteurs. Aucun commentaire ou préoccupation n'a été enregistré.

---

<sup>4</sup> Senergis. EnerView - Regard sur les attitudes et les choix énergétiques des consommateurs et des entreprises – Les éoliennes : c'est bon et c'est beau ! Printemps 2008.

Certains participants à la rencontre porte ouverte ont exprimé leur désaccord général par rapport aux impacts du Projet sur le paysage, mais les simulations visuelles n'ont pas suscitées de préoccupations particulières. Les observations de la rencontre porte ouverte ont été intégrées directement à la section 4.1.2 du PR3.1.

Lors de la modification subséquente du modèle d'éolienne vers un modèle moins puissant (Enercon E-92 au lieu d'Enercon E-101), l'initiateur a choisi de maintenir une configuration avec huit éoliennes malgré une perte de puissance totale (18,8 MW au lieu de 24 MW) et malgré la possibilité d'ajouter deux éoliennes au Projet. En effet, la configuration proposée possède dix positions. Ce choix d'EDK visait à ne pas augmenter les impacts potentiels sur le paysage en considération des préoccupations des résidents et utilisateurs du milieu.

**Q24** *Le promoteur souligne que le projet serait marginalement visible du radar primaire de surveillance de Mirabel et que NAV Canada lèverait son objection si des mesures d'atténuation techniques étaient appliquées afin d'éliminer l'interférence aux systèmes (PR3.1, p. 86; PR5.1, p. 84). Veuillez préciser la nature de ces mesures ainsi que l'état d'avancement des échanges avec NAV Canada.*

**RQ24**

L'avis obtenu de NAV CANADA mentionne que l'application de mesures d'atténuation techniques serait nécessaire afin de souscrire l'image du Projet des écrans radar. La nature précise de ces mesures techniques n'est pas connue de l'initiateur puisqu'elles seraient déterminées et appliquées par l'opérateur des radars / NAV CANADA. L'initiateur communiquera avec NAV CANADA advenant que le Projet soit approuvé afin de procéder aux mesures requises. Tel qu'exigé par NAV CANADA, les frais associés à l'application des mesures d'atténuation techniques seraient payés par l'initiateur.

**Q25** *Le promoteur souligne que les positions de configuration modifiées ont été déposées en 2014 au Service météorologique d'Environnement Canada et qu'aucune réponse n'a été obtenue (PR5.1, p. 83). Quel est l'état d'avancement?*

**RQ25**

Selon l'avis reçu du Service météorologique d'Environnement Canada (SMEC) le 31 octobre 2014, l'interférence potentielle sur leur système ne serait pas sévère. De ce fait, le SMEC ne s'objecte pas au Projet.

Tel qu'exigé par le SMEC, une nouvelle notice a été envoyée pour tenir compte du changement de modèle d'éolienne. La réponse est présentement en attente, mais l'initiateur prévoit que l'avis irait dans le même sens que le précédent puisque les dimensions du modèle d'éolienne sont plus petites.

**Q26** *Veuillez préciser le nombre de résidences qui subiraient l'impact de l'augmentation du camionnage (PR3.1, p. 170 et 171).*

**RQ26**

Davantage d'information relative aux transports est présentée au QC-17 (PR5.1). Des précisions sur le nombre de transports ont également été déposées à la commission lors des audiences publiques (DA25). Rappelons que les camions emprunteraient :

- les Route 217 et 219 entre la Carrière St-Jacques et Napierville ;
- la Route 221 entre la Carrière Bernier et P. Baillargeon et Napierville ;
- la Route 219 entre Napierville et le Rang St-Joseph à Lacolle ;
- le Rang St-Joseph devenant la Grande Ligne du Rang Double pour accéder au Projet ; et possiblement,
- la Grande Ligne entre la Grande Ligne du Rang Double et Napierville.

Puisque les résidences n'ont été validées qu'autour de l'air du Projet, le nombre de résidences sur l'ensemble des routes empruntés par les camions du Projet ne peut qu'être estimé.

Les résidences sur la Grande Ligne du Rang Double et le Rang St-Joseph ont été validées pour le Projet. Treize des 37 bâtiments sont des résidences, soit environ 35 %.

Selon la Base de données topographiques du Québec, 1134 bâtiments serait présents en bordure des différents tronçons des routes empruntées par les camions du Projet. La carte « Nombre de bâtiments par tronçons des itinéraires possible de transport » à l'annexe D du présent document illustre ces bâtiments. Ainsi, il est donc estimé que 398 résidences pourraient être affectées à divers niveaux par le camionnage.



## Consumables ENERCON E-92

SAP	Description	Qty	Unit
70670	brake pad concave for HEAW300T	2	pc
70672	brake pad convex for HEAW300T	2	pc
5516	grease for geared rings 18kg	1,5	kg
93085	lubrication trans. SIMALUBE+AK00+AG11-46	4	pc
36404	lubricant multipurpose stick HHS 2000 5	1	pc
5550	gear oil ISO VG 634	0,2	l
5549	oil hydraulic for brake	0,2	l
5515	grease Mobil SHC Grease 460 WT 20 kg buc	8,5	kg
30826	cleaning cloth, fine, colored	1	box
26603	stain remover DC 44	1	pc
39368	seal. comp. Carloflex 410 UVcart.RAL7038	2	pc
20283	LOCTITE® 290 threadlocker 250ml	0,5	pc
95785	SikaCor Aktivprimer Plus WEA RAL7035	1	pc
21883	paint can 750ml 1c RAL7035 silk gloss	750 ml	pc
48589	paint can 750ml 1c RAL7038 silk-matt	750 ml	pc

Subject to changes  
Errors and omissions excepted.



## Création du Comité consultatif du Projet éolien Saint-Cyprien et études géotechniques

Kahnawà:ke, le 18 novembre, 2014

### Comité consultatif

Énergies Durables Kahnawà:ke « EDK » souhaite communiquer aux résidents des Municipalités de Saint-Cyprien et Saint-Bernard-de-Lacolle ainsi que des secteurs environnants, son intention de mettre sur pied un comité consultatif (ci-après « Comité ») quant au Projet éolien Saint-Cyprien (ci-après le « Projet »). Nous invitons les citoyens, groupes et acteurs de la communauté à participer au Comité afin de concrétiser notre engagement à déployer un mécanisme de suivi et d'établir un canal d'échanges direct et régulier avec les représentants du milieu sur les différents aspects liés au Projet.

Dans le cadre de cette démarche, EDK souhaite connaître votre intérêt à participer à une rencontre de création dudit Comité.

Les objectifs de cette séance sont les suivants :

- Présenter la proposition du mandat, la composition et les modalités de fonctionnement du Comité et valider ceux-ci en collaboration avec les participants;
- Expliquer le rôle et les responsabilités attendus à l'égard des citoyens et autres parties qui souhaitent participer activement comme membre du Comité;
- Procéder à la désignation des membres, des personnes-ressources et des substituts, le cas échéant;
- Échanger sur l'échéancier des rencontres et les thèmes à traiter.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous confirmer votre intérêt à participer à la rencontre de création du Comité aux coordonnées ci-dessous avant le **1 décembre, 2014**. Suite à la réception des confirmations d'intérêt, EDK communiquera avec les personnes intéressées pour discuter des prochaines étapes.

KAHNAWA:KE SUSTAINABLE ENERGIES • ÉNERGIES DURABLES KAHNAWA:KE

P.O. Box 1110, 2 River Road, 3<sup>rd</sup> Floor, Kahnawà:ke, QC J0L 1B0 Tel.: 450-638-4280 Fax: 450-638-3276 info@ksenergies.ca  
C.P. 1110, 2 River Road, 3<sup>ème</sup> étage, Kahnawà:ke, QC J0L 1B0 Tél.: 450-683-4280 Téléc.: 450-638-3276 info@ksenergies.ca



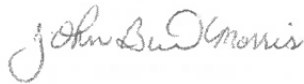
### Études géotechniques

Énergies Durables Kahnawà:ke (EDK) souhaite aussi communiquer aux résidents des Municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Bernard-de-Lacolle ainsi que des secteurs environnants que des travaux d'échantillonnages géotechniques liés au Projet seront effectués au cours des mois de novembre et décembre 2014.

Ces travaux s'inscrivent dans le processus de planification et d'ingénierie et visent à analyser la nature des sols devant accueillir des infrastructures du parc éolien. Les résultats serviront entre autres à confirmer le type de fondations ainsi que les caractéristiques du roc, et s'avèreront également pertinents pour alimenter l'évaluation environnementale menée dans le cadre du projet. Les travaux auront lieu sur des terres agricoles de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. L'équipement et la machinerie utilisés transiteront d'un emplacement à l'autre par le chemin public.

Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez communiquer avec Lynn Jacobs par téléphone au 450.638.4280 poste 256, ou par courriel à [lynn.jacobs@ksenergies.ca](mailto:lynn.jacobs@ksenergies.ca).

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



**John Bud Morris**  
Président, EDK



**Lynn Jacobs**  
Coordonnatrice Environnementale & Porte-Parole

*Énergies Durables Kahnawà:ke a été fondée en 2010 en tant que filiale de la Commission de Développement économique de Kahnawà:ke. L'énergie renouvelable est au cœur des activités d'EDK et représente notre engagement de concilier les besoins des personnes et de la planète.*

**ANNEXE C      Communications avec la Garde côtière du Canada**

**From:** XNCR, Windfarm Coordinator [mailto:WindfarmCoordinator.XNCR@dfo-mpo.gc.ca]  
**Sent:** May-28-15 9:56 AM  
**To:** Gagnon, Frédéric  
**Subject:** RE: 800152 - Notification of a proposed wind farm project near Montreal, Quebec

Hello,

Thanks for the update. Despite the changes, I confirm that my previous assessment is still valid. Therefore no interference issues are anticipated.

Regards,

**Martin Grégoire, P. Eng**  
Canadian Coast Guard

---

**From:** Gagnon, Frédéric [mailto:frederic.gagnon@dnvgl.com]  
**Sent:** May 28, 2015 9:24 AM  
**To:** Grégoire, Martin  
**Subject:** RE: 800152 - Notification of a proposed wind farm project near Montreal, Quebec

Certainement, les voici en NAD83 UTM 18 et en KMZ.

NAME	Latitude	Longitude
1	623476.5840	4996990.7673
2	623456.6993	4996230.0041
3	625880.7894	4996200.8116
4	624163.6234	4996620.4341
5	624382.7949	4996212.4233
6	625111.0207	4996909.5401
7	625155.2922	4996389.0660
8	626171.7831	4996881.9629
9	625991.0493	4996532.4824
10	624283.1463	4996940.7081

Bonne journée,

**Frédéric Gagnon**  
**Spécialiste en environnement, Environnement et permis**  
**Environmental specialist, Environmental and Permitting Services**  
**DNV GL - Energy**

E-mail [frederic.gagnon@dnvgl.com](mailto:frederic.gagnon@dnvgl.com)  
Direct +1 514 272 2175 x221  
[www.dnvgl.com](http://www.dnvgl.com) | [LinkedIn](#)



**DNV and GL have merged to form DNV GL**

We are now the world's largest ship and offshore classification society, the leading technical advisor to the global oil and gas industry, and a leading expert for the energy value chain including renewables and energy efficiency. We've also taken a position as one of the top three certification bodies in the world. Read more here: [www.dnvgl.com/merger](http://www.dnvgl.com/merger).

---

**From:** Grégoire, Martin [<mailto:Martin.Gregoire@dfo-mpo.gc.ca>]  
**Sent:** May-27-15 12:12 PM  
**To:** Gagnon, Frédéric  
**Subject:** RE: 800152 - Notification of a proposed wind farm project near Montreal, Quebec

Bonjour M. Gagnon,

Juste pour faire un suivi concernant votre demande, si vous n'avez pas les coordonnées dans le format compatible (NAD83 or WGS84), vous pouvez aussi m'envoyer un fichier KML ou un fichier KMZ comme celui que vous m'avez envoyé avec votre premier courriel ci-dessous (17 avril 2012).

Salutations,

**Martin Grégoire, P. Eng**

[Canadian Coast Guard](#)

---

**From:** Gagnon, Frédéric [<mailto:frederic.gagnon@dnvgl.com>]  
**Sent:** May 14, 2015 12:44 PM  
**To:** XNCR, Windfarm Coordinator  
**Subject:** RE: 800152 - Notification of a proposed wind farm project near Montreal, Quebec

Hi,

We would like to request a reanalysis for this project as minor changes to the project have occurred since the last review.

Minor changes to the project include:

- Total turbine height: 145 m
- Rotor diameter: 92 m
- Turbine coordinates:

Turbine	New coordinates	
	Long. (E)	Lat. (N)
1	623476.58	4996990.77
2	623456.70	4996230.00
3	625880.79	4996200.81
4	624163.62	4996620.43
5	624382.79	4996212.42
6	625111.02	4996909.54
7	625155.29	4996389.07
8	626171.78	4996881.96
9	625991.05	4996532.48
10	624283.00	4996940.00
Met mast	624220.00	4995714.00

Regards,

**Frédéric Gagnon**

**Spécialiste en environnement, Environnement et permis**  
**Environmental specialist, Environmental and Permitting Services**  
**DNV GL - Energy**

E-mail [frederic.gagnon@dnvgl.com](mailto:frederic.gagnon@dnvgl.com)

Direct +1 514 272 2175 x221

[www.dnvgl.com](http://www.dnvgl.com) | [LinkedIn](#)



**DNV and GL have merged to form DNV GL**

We are now the world's largest ship and offshore classification society, the leading technical advisor to the global oil and gas industry, and a leading expert for the energy value chain including renewables and energy efficiency. We've also taken a position as one of the top three certification bodies in the world. Read more here: [www.dnvgl.com/merger](http://www.dnvgl.com/merger).

**From:** XNCR, Windfarm Coordinator [<mailto:Windfarm.Coordinator@DFO-MPO.GC.CA>]  
**Sent:** June-08-12 9:55 AM  
**To:** Frederic Gagnon  
**Subject:** RE: 800152 - Notification of a proposed wind farm project near Montreal, Quebec

Good morning Mr Gagnon,

Sorry for the delay in responding to you, I had to do some research.

This proposed wind farm (Layout 19) is located 45 km from the Pont Jacques Cartier radar site. However, it is located beyond the area covered by the radar. Therefore no interference issues are anticipated.

The closest CCG site to this wind farm is DGPS site St-Jean-sur-Richelieu which is located at a distance of 25 km, therefore no interference issues are anticipated with this site either.

Regards,

Martin Grégoire, P. Eng  
Canadian Coast Guard

---

**From:** Frederic Gagnon [<mailto:Frederic.Gagnon@gl-garradhassan.com>]  
**Sent:** April 17, 2012 4:35 PM  
**To:** [MARIO.LAVOIE2@forces.gc.ca](mailto:MARIO.LAVOIE2@forces.gc.ca); DND Military Air Defence and ATC Radars; RCMP; XNCR, Windfarm Coordinator; EC Weather Radars  
**Subject:** 800152 - Notification of a proposed wind farm project near Montreal, Quebec

GL GH is currently conducting a communications systems assessment for a proposed wind farm site located near Montreal, Quebec.

Under the federal environmental evaluation, consultation is required with different agencies according to the RABC/CanWEA Guidelines to identify the different communication systems that could be found in the vicinity of the project. As such, we look forward to your first approach analysis of possible wind turbine interactions with your respective systems.

The total turbine height is 150 m. Please refer to the attached files for the turbine coordinates.

If more details are needed, please do not hesitate to contact me on this matter.

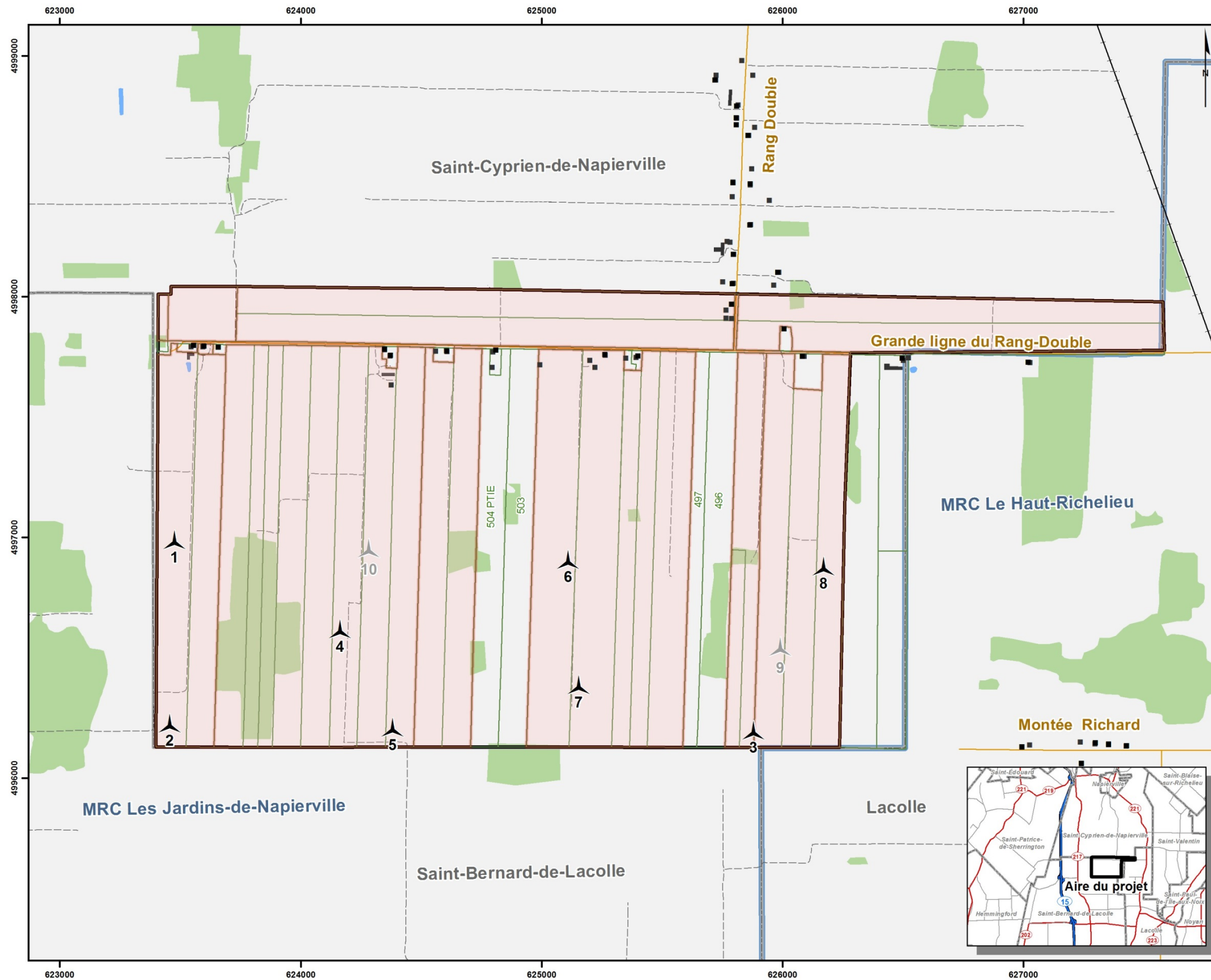
Best regards,

**Frédéric Gagnon, M.Env.**  
Environmental Specialist, Environment and Permitting  
GL Garrad Hassan Canada

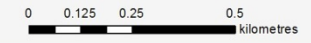
4100 Rue Molson, Suite 100, Montreal, QC, H1Y 3N1, Canada  
Tel: +1 514 272 2175 / Fax: +1 514 272 0410 / Direct: 514-272-2175 (221)  
[www.gl-garradhassan.com](http://www.gl-garradhassan.com)

This email is issued on behalf of GL Garrad Hassan Canada and is subject to the GL Garrad Hassan [email disclaimer](#). GL Garrad Hassan Canada registered Office: 4100 Rue Molson, Suite 100, Montreal, QC, H1Y 3N1, Canada

**ANNEXE D Cartes**



- Légende**
- Éléments du projet**
- Aire d'étude
  - ▲ Configuration modifiée des éoliennes
  - ▲ Position de réserve
- Autres éléments**
- Bâtiment
  - Route locale
  - Chemin agricole privé
  - Chemin de fer
  - Cours d'eau
  - Plan d'eau
  - Boisé
  - Limite de municipalité
  - Limite de MRC
  - Lot sous option
  - Ligne de lot



**Énergies durables  
Kahnawà:ke**

*Projet de parc éolien de Saint-Cyprien*

**LOTS SOUS OPTION À L'INTÉRIEUR DE L'AIRE D'ÉTUDE**

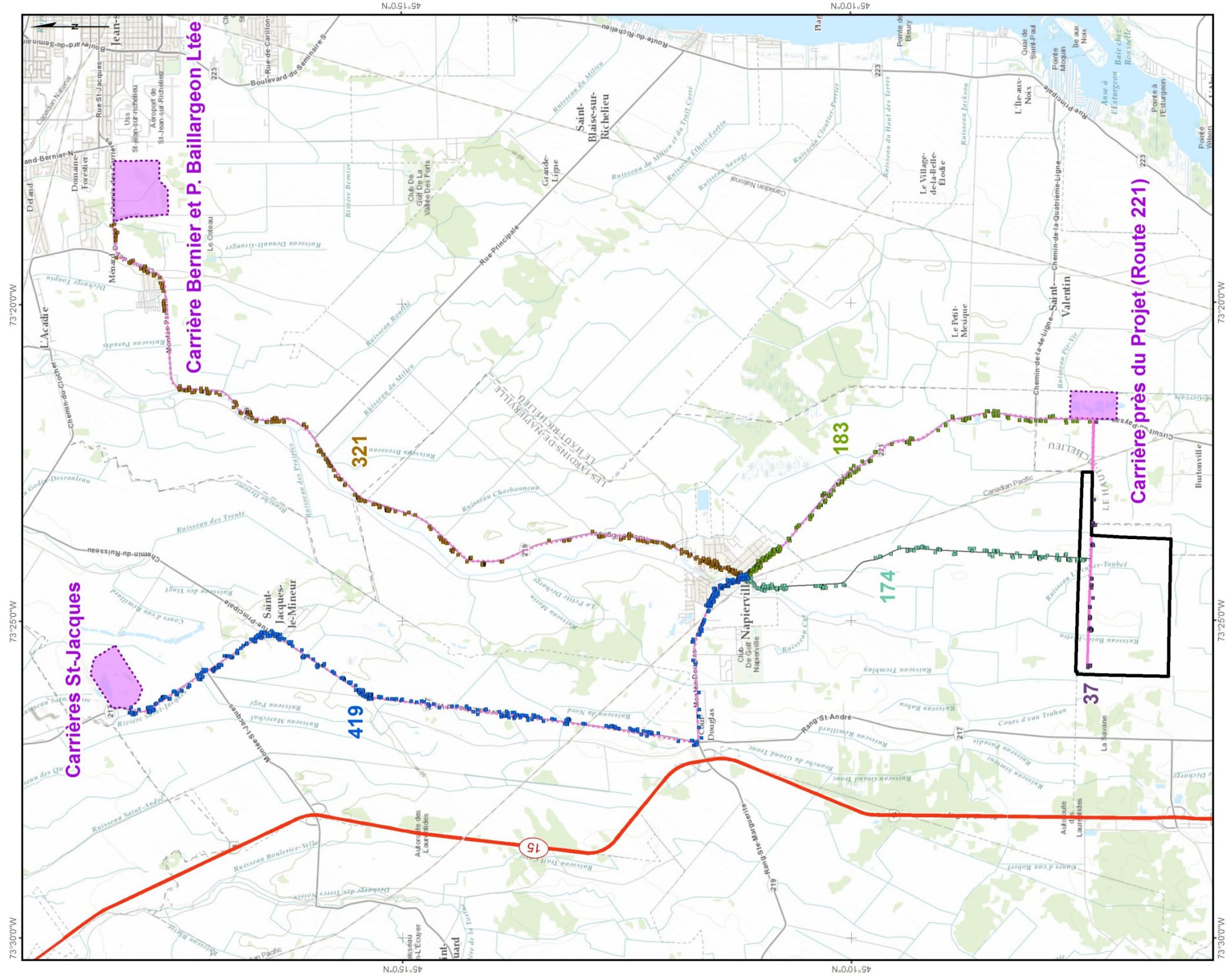
800102-010-100002-01-N1  
02 juin 2015

**DNV-GL**

Projection: UTM Zone 18, NAD83  
Sources: CanVec, Industrie Canada, Géobase and MRNF  
© Gouvernement du Québec, 2010. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec  
Tous droits réservés.







**Légende**

- Aire d'étude
- Bâtiment
- Circulation des camions lourds prévue
- Carrière

**Énergies durables**  
Kahnawà:ke

*Projet de parc éolien de Saint-Cyprien*

**NOMBRE DE BÂTIMENTS PAR TRONçons  
DES ITINÉRAIRES POSSIBLES DE TRANSPORT**

DNV-GL

2 juin 2015

Projection: UTM Zone 18 NAD83  
Sources: Carifac, Inas, MAORIS  
© Gouvernement du Québec 2015. Tous droits réservés.

